

## PROCES VERBAL Conseil municipal du 16 juin 2022

**Présents :** François MANSION, Corinne DURANTAY, Laurence GUICHARD, Sandrine MORCEL, Aurélie GUILLEMINOT, Eric FERRY, Nicolas BARBIER, Pierre GROS, Fabienne FERRY.

**Excusés :** Benjamin MATAGNE

**Absents :** Sophie PAUL .

### 1/Approbation du Procès verbal du dernier conseil municipal

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

### 2/Délibération en vue de dépréciation de créances

La Trésorerie de Toul a produit une créance de 1 756,17 € correspondant à des loyers impayés pour la période d'avril 2017 pour la location de bureaux Rue Ernest Petit par la société Cibio.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à solder la créance pour régulariser la situation et demande à la Trésorerie de produire un état de Trésorerie annuel relatifs aux produits locatifs perçus ou à percevoir par la Commune.

### 3/ Compte Rendu Commission des Travaux

La Commission des travaux s'est tenue le 09 juin 2022 en présence de Corine Durantay, Pierre Gros, Nicolas Barbier, François Mansion.

Les demandes de subventions acceptées sont les suivantes :

- Toiture de la mairie :
  - o Subvention DETR accordée : 1 892,60 € HT pour devis à 23 568,10 € HT.
  - o Le solde à la charge de la commune s'élève à 21 675,50 €.
- Vidéoprotection :
  - o Subvention DETR accordée 14 408,27 € pour devis à 48 027,57 € HT.
  - o Le solde à la charge de la commune s'élève à 33 619,30 €.

Sur ce point, le choix du prestataire n'est pas encore arrêté. Un troisième devis a été demandé à la société COTTEL.

- Voirie communale pour le rebouchage de nids de poules, gravillonnage bi-couche sur la Route de Limey, Réfection de la Rue St Jean Baptiste :
  - o Subvention DETR accordée 11 424 € pour devis 38 080 € HT.
  - o Le solde à la charge de la commune s'élève à 26 656 €.
- Devis signé pour le soutènement pour le talus validé pour 11 281 € HT.  
Le devis nécessitait d'être signé rapidement compte-tenu de l'augmentation des structures béton en L.

Il est précisé que :

- les travaux sont à réaliser dans l'année qui suit l'accord de la subvention.
- la conjoncture actuelle et l'augmentation des matériaux ont nécessité la signature rapide des devis de voirie (mi-juin) pour bloquer un prix tout en sachant qu'un surcoût sera déjà calculé entre février et ce jour.

Autres points :

- Un géomètre sera sollicité pour une prestation de mesure afin de retrouver une borne sur un terrain privé contigu au talus.
- Poteaux pour la fibre :  
Après plusieurs approches et visite de travaux avec la société Losange via Cottel réseau, un accord a été trouvé, sur la base de choix techniques, pour le doublement de 13 poteaux.

## PROCES VERBAL Conseil municipal du 16 juin 2022

### - Assainissement :

Pour rappel, le projet est en discussion depuis 2001. Alors qu'une station de lagunage s'acheminait comme l'hypothèse la plus probable et qu'elle recueillait des avis majoritairement positifs de la part des communes concernées, s'est finalement une station de brassage située entre Minorville et Manonville (à droite de la chaussée) qui sera retenue.

Le budget présenté par la CC2T est estimé à 6.5 millions d'euros soit près de deux fois le coût d'une station de lagunage. Il est précisé que l'agence de l'eau subventionne 70 % du coût des travaux.

Il est toutefois regrettable que la préfiguration du projet en station de lagunage soit modifié sans tenir compte des phases de concertations préalables pour un projet dont il est question depuis 2001.

Le Conseil note que les phases de concertation et de présentation entreprises par la maîtrise d'ouvrage n'ont finalement qu'un intérêt relatif si les avis des communes concernées ne sont pas prises en compte.

- Déplacement des containers vers la ZAC : suite au rejet de la demande par la CC2T, la réflexion d'un enfouissement des containers est peut-être à envisager. Dans ce même cas, une réflexion sur l'emplacement des containers sera à conduire.

### 3/ Organisation d'un chantier jeunes

Projets d'activités :

#### - Cimetière :

- o nettoyage vieilles pierres tombales,
- o aménagement par plantes vivaces, désherbage des allées,
- o peinture porte Chapelle + cimetière + église,

- Gros Pots : Entrée Manonville / Gerard Durand : Karcher + peinture,

- Pots bois Plantes aromatiques : peinture + plantation,

- Nettoyage : Caniveaux, massifs, pavés mairie, église

(Débroussailleuse, tondeuse, brûleur, karcher)

- Calvaire : karcher - peinture - restauration

- Karcher du puit devant mairie, cour école,

- Création : mangeoires, nichoirs, maison à insectes grand modèle

Bibliothèque extérieure

- Désherbage autour du monument aux morts + paillage

Le chantier se tiendra 2 jours par semaine de juillet jusqu'à mi août. Des jeunes sont d'ores et déjà inscrits. Laurence GUICHARD recherche actuellement des encadrants supplémentaires.

Une demande de subvention sera faite en fin d'année 2022 auprès de la CAF pour contribuer au fonctionnement du chantier jeune 2021.

La commune pourra directement contribuer à l'indemnisation des jeunes pour leur investissement.

### 4/ Accueil famille Ukrainienne

L'accueil de la famille se complique depuis plusieurs semaines. La situation a particulièrement impacté Corine Durantay et Sandrine Morcel : la famille se trouve particulièrement demandeuse et adresse des sms et des messages à toutes heures pour obtenir des biens et services divers.

## PROCES VERBAL Conseil municipal du 16 juin 2022

La situation de réfugié s'est vite transformée en profiteur. Le comportement et les phases parfois agressives ne sont plus tolérables compte tenu des désagréments moraux occasionnés. Le sous-préfet et ses services sont alertés des faits. La famille est désormais bien identifiée par les services de l'État. Monsieur le Sous-Préfet a soutenu la Mairie dans les difficultés et s'est par ailleurs excusé au nom des services de l'État car l'hébergement de la famille par notre commune a été fait trop rapidement par rapport à leur arrivée sur le territoire Français.

En accord avec les membres concernés et les services de la Sous-Préfecture, leur départ de l'hébergement leur sera signifié. Pour autant, à ce jour, aucun des rendez-vous fixés par la mairie pour leur signifier leur départ n'a été honoré par la famille.

Face à cet évitement, un nouveau rendez-vous est fixé le 21 juin 2022 à 14h00 en Mairie pour leur signifier leur départ compte tenu des agissements de la famille. En cas d'absence à ce dernier rendez-vous, les services de Gendarmerie seront sollicités par le Maire pour procéder à l'expulsion.

Ainsi compte-tenu des agissements harcelants, des revendications matérielles de la famille, de l'absence de concertations amiables possibles, du soutien de la Sous-Préfecture, le Conseil Municipal soutien sans réserve le Maire. L'évolution de la situation n'est pas acceptable. Il est nécessaire d'y mettre fin.

### 5/ Nouvelle réglementation au 01/07/2022 publicité des actes réglementaires de la commune

Une nouvelle réglementation fixe la publication électronique des actes communaux comme nouvelle voie de publicité des actes administratifs. Sans délibération, la publication électronique sera donc mise en œuvre.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité en faveur de version électronique mais continuera une version papier affichée du procès verbal

### 6/ Partage des frais de formation de l'employé communal à part égale avec la Commune de Manonville.

L'employé communal a mis à jour ses CACES. Les frais de formation s'élèvent à 869 €. Ces frais sont à partager avec Manonville.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la facturation pour moitié des frais de formation sus-visés soit une 434, 50 € à charge de la Commune de Manonville.

### 7/ Fête au village

La fête se déroulera les 25 et 26 juin. La fête des voisins étant le 26.

La Préfecture a autorisé la présence d'un débit de boissons et d'un feu pour la Saint Jean.

Un appel à volontaire est lancé pour l'installation le 25 juin matin.

### 8/ Recensement de la population Insee 2023 : nomination coordonnateur communal et agent recenseur

L'enquête de recensement de la population, conduite par l'INSEE, aura lieu sur la commune du 19 janvier au 18 février 2023

En règle générale, 70% de la population répond par internet

## PROCES VERBAL Conseil municipal du 16 juin 2022

Cependant, la commune doit :

- Designier le coordonnateur communal (responsable de la préparation, de la réalisation de la collecte et de son suivi)
- Designier un agent recenseur

Le coordonnateur communal peut être agent recenseur. Le coordonnateur peut être élu de la commune mais pas l'agent recenseur. Corine FOURRIERE sera coordonnateur et recenseur pour la commune.

Un questionnaire, à remettre en Mairie, sera déposé dans les boîtes aux lettres. En cas de difficulté, l'agent aidera les personnes à compléter le questionnaire INSEE.

### 9/Questions diverses

- Solidaribus : sur l'initiative d'un habitant le Secours Populaire mobilise un service mobile pour lutter contre la fracture numérique et aider les personnes à faire des démarches en ligne. Ce bus stationnera sur la commune de Noviant.
- Le logement au dessus de la Mairie est loué.
- Le rez de chaussée de l'école est loué à compter du 01/08/2022 pour un montant de 380 € mensuel et 70 € de charges. La locataire exerce une activité de naturopathie et lithothérapie.